



Conseil municipal du 27 novembre 2023

Délibération n°96-23

Objet : Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes à l'acquisition de boutons d'alerte connectés pour les commerçants

Date de convocation : 21/11/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Dominique HAZOUARD

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Véronique ZIMMERMANN a donné pouvoir à Anne-Laurence OLTRA.

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Les commerces, qui constituent un service essentiel pour les habitants de la commune, sont l'objet d'agressions de plus en plus fréquentes. C'est pourquoi la commune souhaite agir pour leur protection.

Le bouton d'alerte est un dispositif dédié aux victimes de violences.

Il s'agit d'un bouton d'une dimension de 2,5 cm², porté sur soi de façon non visible permet au moyen de clics discrets de rassurer, alerter, d'enregistrer et d'appeler à l'aide de façon géolocalisée des contacts sans avoir à se saisir de son téléphone.

Ce bouton permet de protéger et de sécuriser les personnes cibles et/ou victimes de violences.

Ce dispositif sert à prévenir une situation avant qu'elle ne dégénère, interpellé sur le besoin d'être surveillé car potentiellement exposé à une situation à risque ou à apporter une assistance immédiate à la personne en danger, avec mobilisation des secours.

Pour cela, trois clics sont possibles :

- Le simple clic : le « clic prévention » (signaler sa géolocalisation, envoi d'un message à un (ou des) numéro(s) pré-enregistré(s), anticiper un besoin de protection) ;

Le « clic prévention » permet de communiquer sa position géographique accompagnée de la diffusion d'un message au contenu écrit au préalable ;

- Le double clic : le « clic secours » (Triple alerte (tel, sms, email), géolocalisation rafraîchie en temps réel, mise en relation des destinataires par lien vidéo).

Le « clic secours » doit être déclenché en cas d'urgence et a pour vocation de faciliter la coordination immédiate des secours ;

- Le clic appuyé : le « clic alarme » (sonnerie émise par le téléphone, capter l'aide de proximité, tenter de stopper une action) ou le « clic de preuve » (captation de l'environnement sonore, restitution de preuves, accès sécurisé aux enregistrements).

Le « clic alarme » a pour but de capter l'aide de proximité, en cas de besoin.

Quant au « clic de preuve », il va permettre d'enregistrer l'ambiance sonore via le smartphone auquel est rattaché le dispositif et de confondre les agresseurs.

II. LA PROPOSITION

Actuellement, la région Auvergne Rhône-Alpes finance à hauteur de 50% les dépenses d'investissement pour l'acquisition de ce type de dispositif afin de renforcer la sécurité des commerçants.

La commission *Ressources* réunie le 13 novembre 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce rapport.

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Sébastien PONCET,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE SOLLICITER** la Région Auvergne Rhône Alpes pour une subvention au taux maximum de 50% (le plafond appliqué est de 5 000 € par commune et par an) en vue de la réalisation de ce projet pour l'acquisition de dispositifs d'alerte connectés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Mornant, le 27 novembre 2023.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.